



CyrilDechegneConsulting

AGENDA MEDICO-SOCIAL SUD-OUEST

Newsletter

N°133

31 Octobre 2019

Pour consulter le document source : cliquez sur les liens soulignés

L'actualité du cabinet a été particulièrement dense durant cette période de préparation budgétaire et de dépôt des annexes activités : Reprenons un rythme normal de votre newsletter.

ACTUALITES FINANCES ET BUDGET

- **Les principales mesures du PLFSS 2020**

Le 29 octobre 2019, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi en première lecture : en voici les principales mesures :

- **Pour les salariés, les entreprises et les agriculteurs**

Le projet de loi prévoit de reconduire, au bénéfice des salariés, le dispositif de prime exceptionnelle de fin d'année. L'exonération de toutes cotisations et d'impôts est toutefois subordonnée à la mise en place par l'entreprise d'un accord d'intéressement

- **Concernant les entreprises**

Unifier le recouvrement social autour des URSSAF. D'ici 2025, les URSSAF se verront transférer le recouvrement de toutes les cotisations et contributions sociales;

- **Pour les retraités, les allocataires et la famille**

Ré-indexer sur l'inflation en janvier 2020 les pensions de retraite de base de moins de 2 000 euros bruts/mois. Revaloriser au 1er janvier 2020, l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et du minimum vieillesse (ASPA), pour que ces allocations dépassent 900 euros/mois pour une personne seule (soit + 100 euros depuis 2017). D'ici octobre 2020, indemniser le congé de proche aidant pendant 3 mois maximum pour l'ensemble de la carrière de l'aidant, à hauteur de 43 euros/ jour pour une personne en couple et de 52 euros/jour pour une personne seule ;

- **Pour les personnes dépendantes**

En juillet 2020, une expérimentation ouverte en priorité aux personnes en perte d'autonomie qui recourent aux services à la personne sera de plus lancée. Ces personnes bénéficieront du versement immédiat des aides fiscales et sociales auxquelles elles ont droit.

Par ailleurs, **une enveloppe de 450 millions d'euros supplémentaires** pour les EHPAD sur 2020-2021 est prévue, dont 210 millions en 2020. Il s'agit d'améliorer la présence des personnels auprès des patients. 50 millions d'euros sont également alloués au secteur de l'aide à domicile, dans l'attente de sa réforme par la future loi sur le grand âge et l'autonomie.

- **FIR 2019 : nouvelle rallonge budgétaire pour les ARS**

Le montant total des crédits délégués aux agences régionales de santé (ARS) au titre du fonds d'intervention régional (FIR), est une nouvelle fois revu - légèrement - à la hausse pour 2019, par un arrêté du 18 octobre. L'enveloppe globale avait déjà été augmentée par deux arrêtés successifs des 2 et 30 août dernier. Au total, le montant des crédits délégués s'élève à plus de 3,65 milliards d'euros (au lieu de 3,63 milliards d'euros répartis par l'arrêté du 30 août).

- **Taxe d'habitation : le privé non lucratif demande à en être exonéré**

La suppression de la taxe d'habitation doit aussi concerner les ESSMS du secteur privé à but non lucratif : telle est la demande de 13 organisations nationales qui viennent d'écrire au Premier ministre. En effet, l'article 5 du PLF procède à une reformulation de la taxe d'habitation, afin de la supprimer totalement pour les résidences principales (d'ici 2023), mais de la conserver pour les résidences secondaires et les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, « notamment les locaux meublés occupés par des personnes morales », explique l'exposé des motifs du projet de loi. Les associations et organisations du collectif estiment que cette formulation permettra de soumettre à la taxe qui perdurera « leurs activités et locaux ». Un traitement « injuste » selon elles, puisque les structures sociales et médico-sociales publiques, qui « exercent les mêmes missions avec des financements similaires » que celles du secteur privé non lucratif, sont totalement exonérées de la taxe d'habitation. De même que les structures privées de statut commercial (bien que celles-ci soient redevables de la cotisation foncière des entreprises – CFE).

ACTUALITES OUTILS ET INNOVATIONS

- **France Alzheimer et maladies apparentées accueille avec espoir l'annonce faite ce 22 octobre 2019 par les laboratoires Biogen et Eisai concernant l'aducanumab.**

Cette annonce concerne deux grands essais cliniques qui visaient à mesurer l'efficacité chez des patients présentant un stade précoce de la maladie d'Alzheimer d'une injection mensuelle d'aducanumab, un anticorps ciblant le peptide amyloïde bêta, l'un des acteurs clés de la maladie, responsable de la formation de lésions cérébrales. Ce mois-ci, un des laboratoires a indiqué que l'objectif principal de l'étude EMERGE, à savoir un ralentissement du déclin cognitif, évalué à partir d'une échelle appelée ClinicalDementia Rating-Sum of Boxes, était atteint : les patients traités ont connu un ralentissement du déclin cognitif de 23 % par rapport aux patients ayant reçu un placebo. D'après le laboratoire, le traitement par l'aducanumab aurait également un impact positif sur les capacités fonctionnelles comme la mémoire, le langage, et sur les activités quotidiennes. De plus, les effets secondaires déclarés dans le cadre de ces essais semblaient relativement faibles, et sans impact clinique à long terme. L'étude montre que ces résultats sur le plan cognitif sont associés à une réduction de la présence de plaques amyloïdes dans le cerveau.

A suivre de très près.

- **ANAP met à disposition un « Kit SI » pour le directeur d'une structure médico-sociale**

Le directeur d'une structure médico-sociale n'est pas toujours familier des questions liées au système d'information. Pourtant, le numérique peut faciliter les échanges, soutenir les organisations et accroître la performance de la structure. Ce kit rassemble les outils incontournables pour un directeur sans culture informatique afin de maîtriser les notions de pilotage stratégique du système d'information.

ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **ANAP et tableau de bord de la performance**

L'ANAP signale par communiqué que les restitutions 2019 du tableau de bord de la performance médico-sociale sont disponibles sur une plateforme dédiée. Elle annonce aussi pour cette nouvelle campagne un taux de remplissage en hausse : "21 558 établissements et services sociaux et médico-sociaux ont été sollicités entre le 15 avril et le 31 mai dernier pour saisir leurs données. Plus de **87%** ont validé leur campagne, contre 83,4% l'année dernière. Pour consulter vos restitutions et accéder au benchmark de votre structure: <https://tdb-esms.atih.sante.fr/>

- **Prévention des chutes : de nouveaux outils**

La prévention des chutes en Ehpad se présente comme une problématique de premier plan dans la lutte contre la perte d'autonomie. Les référentiels de la HAS ayant servi en 2013 de fil conducteur à la rédaction de cette fiche pratique sont complétés.

ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- **Le Conseil national professionnel (CNP) de gériatrie développe 15 mesures pour améliorer la prise en charge des personnes âgées.**

Cela passe notamment par la préparation des professionnels au vieillissement de la société via la formation ou l'augmentation des effectifs. Les quinze mesures consistent tout particulièrement à renforcer les effectifs de la discipline.

Concernant les Ehpad, 2 problématiques qui font débat sont mises en avant. Le CNP soutient la fusion de la tarification des soins et de la dépendance. Il suggère de confier une seule enveloppe financière à un acteur unique de type ARS. Le conseil a établi des ratios d'encadrement soignants. Il retient comme seuils : 0,6 équivalent temps plein (ETP) de médecin coordonnateur, 0,6 ETP de médecin traitant, 7 ETP d'infirmier, 26 ETP d'aides-soignants, 18 ETP d'agents de service hospitalier, 4 ETP d'administratifs, 1 ETP psychologue, 1 ETP ergothérapeute, 0,5 ETP de psychomotricien ou 0,5 ETP de kinésithérapeute pour un Ehpad de 80 à 90 places.

Le détail des mesures est le suivant :

- Mesure 1 : Promouvoir la découverte de la gériatrie dans les formations
- Mesure 2 : Promouvoir la spécialisation en gériatrie des professionnels
- Mesure 3 : Accroître le nombre de gériatres :
- Mesure 4 : Mettre un accent fort sur la prévention :
- Mesure 5 - Généraliser et valoriser la pratique des plans personnalisés de santé (PPS)
- Mesure 6 - Revaloriser les actes et visites à domicile des médecins traitants auprès des patients âgés dépendants (GIR 1 à GIR 4).
- Mesure 7 - Reconnaître et promouvoir la gériatrie libérale par une nomenclature adaptée, sortie d'une logique unique de paiement à l'acte.
- Mesure 8 - Externaliser les équipes mobiles de gériatrie (EMG) afin qu'elles puissent intervenir au domicile et en EHPAD dès lors qu'une expertise gériatrique est indiquée
- Mesure 9 - Équilibrer le modèle de financement des services d'aide à domicile pour permettre des temps d'intervention suffisants
- Mesure 10 - Adapter le nombre de lits de court séjour de gériatrie afin de permettre l'admission directe des patients âgés gériatriques

- Mesure 11 - Garantir un aval du court séjour efficient et pertinent par une filière territoriale de Soins de Suite et Réadaptation gériatriques adaptée d'au moins 4 lits de SSR Gériatrique pour 1 lit de court séjour gériatrique.
- Mesure 12 - Instaurer dans chaque établissement de santé une commission de coordination gériatrique auprès de la CME et de la Direction des soins.
- Mesure 13 - Prévenir la dépendance iatrogène
- Mesure 14 - Fusionner la tarification des sections « soins » et « dépendance »,
- Mesure 15 - Doter les EHPAD des ratio soignants

- **Ehpad et gaspillage alimentaire**

Depuis quelques années, les pouvoirs publics tentent de mobiliser les habitants contre le gaspillage alimentaire. Les établissements médico-sociaux ne sont pas en reste dans ce combat. Certains Ehpad développent des idées, c'est le cas d'un EHPAD dans l'Ain:

Pour le repas du midi, le choix a été fait de réduire un peu les quantités servies et de proposer aux résidents de se resservir si besoin. Et si des restes sont dégagés, ils sont proposés à la vente via une application. En fin d'après-midi, les voisins de l'Ehpad peuvent acheter pour 3,5 € le repas du midi et venir le retirer entre 16h30 et 17h30. « Ce service est utilisé par les personnes âgées isolées ou en couple, par de jeunes couples, etc. En tout, une quinzaine de personnes profitent de ce service ». Mais l'objectif n'est pas de développer ce service, mais bien de le tarir en réduisant au maximum les déchets alimentaires. Le changement alimentaire n'a pas essuyé de remarque de résidents. Bien au contraire. « Nos résidents qui sont de la génération de la guerre n'aiment pas gaspiller la nourriture ». Tout ce travail a été l'occasion de faire réfléchir l'établissement sur la qualité des repas. En CVS, un comité se réunissant chaque mois a analysé l'ensemble des repas. Et des changements ont pu être introduits. La nourriture est ainsi moins hachée qu'avant.

- **Sémantique : Le poids des mots**

Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge vient de publier un document proposant de modifier l'usage de certains termes utilisés pour le grand âge. Ainsi, le terme EHPAD, décrié depuis son origine, pourrait être remplacé par « résidence d'accompagnement et de soin pour aînés ». Les autres nouvelles terminologies pourraient être :

Dépendance / Dépendant à remplacer par Vulnérabilité / Vulnérable

Lutte contre la dépendance à remplacer par Soutien à l'autonomie

Prise en Charge à remplacer par Accompagnement (prise en charge financière maintenue)

Maintien à domicile à remplacer par Soutien à domicile

Institutionnalisation à remplacer par Entrée en résidence et vie en résidence

Lucratif à remplacer par Commercial

ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- **Rapport El Khomri : 59 propositions**

Pour frapper fort, la mission a ciblé les professionnels les plus faibles. Les cas des aides-soignants (AS) et accompagnants éducatifs et sociaux (AES) appelés aussi auxiliaires de vie ont été identifiés comme les deux grands métiers du vieillissement dont l'attractivité est la plus dégradée. "La baisse de 25% en six ans des candidatures aux concours d'accès à ces deux métiers est très révélatrice à cet égard", écrit la mission. La première mesure consiste donc à ouvrir 18 500 postes d'AS et d'accompagnants par an d'ici jusqu'en 2025 pour renforcer les effectifs avec un coût estimé à 450 millions d'euros (M€).

La deuxième mesure concerne les rémunérations. La mission souhaiterait donc qu'une remise à niveau soit opérée au 1er janvier 2021 tout particulièrement dans les grilles des conventions collectives à domicile. Ce dispositif aurait un coût de 170 M€.

Pour attirer de nouvelles recrues, l'ancienne ministre du Travail suggère de faciliter l'entrée en formation en supprimant le concours d'accès en première année d'aide-soignant. L'objectif est d'arriver dès 2020 à former aux métiers d'AS et d'AES deux fois plus de personnes qu'actuellement. La suppression du concours nécessiterait un financement d'1 M€.

Quelques propositions de la mission El Khomri : 59 propositions en cinq axes, les principales sont :

- Ouvrir 18 500 postes supplémentaires par an d'ici à fin 2024 (mesure n° 1) ;
- Remettre à niveau au 1er janvier 2021 les rémunérations inférieures au Smic (mesure n° 2)
- Aller vers un Opcv commun aux partenaires conventionnels du secteur (mesure n° 7) ;
- Mettre en place un baromètre national sur la qualité de vie au travail en Ehpad et service d'aide et d'accompagnement à domicile (mesure n° 18) ;
- Développer les groupements d'employeurs en les exonérant de TVA (mesure n° 19).
- Supprimer le concours d'aide-soignant pour la formation initiale et l'apprentissage (mesure n° 24) ;
- Reconnaître les glissements de tâches et les sécuriser dans le cadre de protocoles nationaux habilitant les aides-soignants et les accompagnants à les pratiquer (mesure n° 46) ;

« Une question cependant demeure : Si comme cela est annoncée depuis plusieurs mois, les salaires de certains métiers intervenant en Ehpad sont revus à la hausse comme les AS et assimilés, comment ces hausses salariales sont elles compensées pour les gestionnaires ? Changement dans la formule de la convergence tarifaire, changement de la valeur du point importante ? Sinon, ces effets d'annonce seront à la charge des gestionnaires et pourront se résumer par « payez mieux vos salariés mais avec la même dotation, donc avec le risque pour maintenir un équilibre financier déjà précaire : avec moins de monde. »

- **Désamour des soignants pour le grand âge**

Alors que bon nombre d'établissements tirent la sonnette d'alarme sur la pénurie de personnel soignant, certaines ARS et Conseil Régionaux tentent de trouver des solutions.

En Pays-de-la-Loire, pour pallier la chute des candidatures au concours d'aide-soignant, l'ARS et le conseil régional des Pays-de-la-Loire lancent une série d'actions. Objectif ? Ouvrir 200 nouvelles places de formation chaque année dès 2020. Car leur constat est clair :

- 1 Chute des candidatures (plus de 6 000 candidats en 2015, ils n'étaient plus que 3 915 en 2018 et 2 972 en 2019).
- 1 "Ehpad bashing"
- A ces phénomènes s'ajoutent « l'accélération des départs en retraite en cours et à venir : 3 500 départs sont en effet attendus d'ici 2023 dans cette région.

Pour agir, la région a déjà déployé différents types d'actions : gratuité des formations, attribution d'une rémunération de stagiaires, création de nouvelles sessions du concours d'entrée... Mais pour aller plus loin, le conseil régional et l'ARS unissent aujourd'hui leurs forces à travers un plan d'attaque de 200 000 euros sur deux ans qui serviront à financer de nouvelles mesures. Parmi elles, la rénovation des centres de formation ou le développement de l'apprentissage. Autre initiative : la mise en place d'actions de préparation à l'entrée en formation d'aide-soignant pour les demandeurs d'emploi et les jeunes les plus éloignés de cette profession « afin de leur faire découvrir le métier et les caractéristiques de la formation alternant cours en instituts et stages en centres hospitaliers ou Ehpad ».

Par ailleurs, une campagne de communication devrait être lancée fin 2019 et toucher de nouveaux types de candidats potentiels. Sont ainsi ciblés les hommes, public peu présent en formation, mais aussi les personnes exerçant un métier porteur d'une dimension relationnelle forte sur des postes peu qualifiés et qui pourraient être intéressées par une reconversion (hôtes de caisse, coiffeurs, salariés de particuliers à domicile...) ou encore les jeunes

collégiens. L'objectif final des deux partenaires est l'ouverture de 200 nouvelles places de formation chaque année, à compter de 2020. À suivre et à dupliquer dans bons nombres de régions pour apporter de l'air aux établissements.

ACTUALITES USAGERS ET AIDES

• **Fin des urgences" pour les personnes âgées d'ici cinq ans**

La ministre de la Santé et des Solidarités, Agnès Buzyn, a précisé le 9 septembre son plan visant à désengorger les urgences. Le gouvernement veut atteindre l'objectif "zéro passage par les urgences" pour les personnes âgées d'ici cinq ans et déployer des équipes mobiles de gériatrie en Ehpad. Nous en avons parlé lors de notre dernier Agenda, la ministre annonçait, lors d'un déplacement, un « changement de modèle pour la prise en charge des personnes âgées dépendantes » aux urgences, passant notamment par des filières d'admission directe à l'hôpital pour les personnes âgées. Le plan global destiné à mettre fin à six mois de grève dans les urgences hospitalières a été présenté le 9 septembre. Un « pacte de refondation des urgences » qui devrait être financé à hauteur de 754 millions d'euros (M€) sur la période 2019-2022 (soit 150 M€ de crédits supplémentaires en 2020). Voici ce qu'il prévoit spécifiquement en direction des personnes âgées :

- Organisation des admissions directes à l'hôpital

Le gouvernement s'est fixé l'objectif ambitieux d'atteindre « zéro passage par les urgences » pour les personnes âgées d'ici cinq ans, ce grâce à une « organisation des admissions directes en service hospitalier depuis le domicile ou un Ehpad ».

- Équipes mobiles de gériatrie pouvant intervenir en Ehpad

Toujours pour éviter un passage par les urgences, le plan prévoit de « renforcer la prise en charge médicale et soignante au sein des Ehpad ». Comment ? Des équipes mobiles de gériatrie seront créées ou renforcées pour appuyer non seulement les équipes des Ehpad mais aussi les professionnels libéraux. Le « déploiement des équipes mobiles de gériatrie supplémentaires interviendra dès la fin 2019 », promet le gouvernement.

- En outre, le dispositif d'astreinte d'infirmières de nuit mutualisées en Ehpad (initié en 2018 et poursuivi en 2019) sera généralisé « à compter de 2020 ».

- Vidéo-assistance entre Ehpad et Samu

Pour éviter des hospitalisations en cas de pathologies bénignes, le plan prévoit de développer la vidéo-assistance entre les Ehpad et le Samu.

- Hébergement temporaire en Ehpad post-urgences

Agnès Buzyn souhaite également « fluidifier l'aval des urgences grâce à l'engagement de tous en faveur de l'accueil des hospitalisations non programmées ». Par quel biais ? En incitant notamment à l'hébergement temporaire en Ehpad post-urgences par une baisse du reste à charge. Les agences régionales de santé (ARS) devront s'assurer « de la visibilité de ces places d'hébergement temporaire pour les professionnels et pour les usagers ».

• **Fin des urgences : Avis d'expert**

Après les annonces de la ministre de la Santé confrontée à la crise des urgences, Claude Jeandel (chef de service CHU Montpellier et gériatre) lors d'une interview a donné son point de vue.

« Dans le parcours idéal d'un patient âgé, il faut distinguer les patients gériatriques polypathologiques présentant un niveau de complexité élevé qui impliquent à la fois une approche médicale mais aussi socio-psychologique et environnementale. Pour une partie de ces patients, l'hospitalisation est évitable. Si on renforce dans les Ehpad la continuité des soins avec un environnement médical et soignant numériquement et qualitativement adapté, cela pourrait permettre d'éviter un certain nombre de recours à l'hospitalisation. Si on renforce dans les Ehpad la continuité des soins avec un environnement médical et soignant numériquement

et qualitativement adapté, cela pourrait permettre d'éviter un certain nombre de recours à l'hospitalisation. C'est par exemple un des objectifs du dispositif des astreintes de nuit et de mutualisation d'infirmiers, mais cela ne me semble pas suffisant.

Pour les patients dont l'hospitalisation n'est pas évitable, il faut favoriser un accès direct aux services de gériatrie. Cela se pratique déjà mais malheureusement on se heurte à des difficultés de capacités compte tenu notamment du nombre de places de gériatrie aigüe existantes. Notre système de santé se trouvant en tension, on peut se demander ce qui va arriver dans les années à venir avec le risque de doublement des patients âgés. Pour y faire face, il est capital de renforcer le concept de parcours et les services de gériatrie comme il apparaît important de réorganiser les urgences. J'attends, par exemple, que les équipes mobiles gériatriques soient renforcées. Il faut absolument les externaliser. Par ailleurs, le nombre de gériatres aujourd'hui ne me semble pas à la hauteur des besoins. Alors que le nombre de postes d'internes en gériatrie atteints à peine 200, le CNP. Il existe aussi une problématique d'effectif d'aides-soignants que ce soit dans les Ehpad ou les hôpitaux. Il faut que ces professionnels soient acculturés aux concepts de la gériatrie pendant leur formation. Il faut réduire le risque de dépendance nosocomiale. Il n'est pas acceptable de voir systématiquement le niveau de dépendance des plus âgés s'aggraver pendant leur hospitalisation. Il semble également important d'assurer l'encadrement des professionnels du grand âge au sein des équipes. Pour aller plus loin, le CNP souhaiterait que les infirmiers de pratique avancée (IPA) en gériatrie soient reconnus. Ils pourraient encadrer les équipes. Plus globalement, il faut réduire le risque de dépendance nosocomiale. »

- **Dossier unique comprend désormais l'hébergement temporaire**

7 ans après sa création le dossier unique d'admission en Ehpad est remanié. Le nouveau formulaire élaboré intègre la notion d'accueil temporaire. Il est désormais précisé si le résident a rédigé ses directives anticipées.

Depuis plusieurs semaines, un nouveau document Cerfa 14732*3 est désormais. Le nouveau dossier s'intitule "Dossier de demande unique en vue d'une admission temporaire ou permanente en Ehpad". Dès la première page, le futur résident indique donc s'il désire un hébergement permanent ou temporaire, un accueil de jour ou de nuit. Des précisions qui ne figuraient pas dans l'ancienne version.

AGENDA NATIONAL

- **13èmes Rencontres France Alzheimer : 10 décembre à Paris**

Cette journée s'organisera autour de cinq conférences-débats, chacun-e-s permettant d'échanger avec le public sur les sujets énoncés.

Les thèmes abordés seront les suivants :

- les formes héréditaires de la maladie et les prescriptions génétiques ;
- l'accompagnement à domicile : initiatives innovantes ;
- l'accompagnement en établissement : quelles structures pour demain ? ;
- l'éducation thérapeutique du patient ;
- pour une société inclusive ?

Téléchargez le [programme](#)

AGENDA MIDI-PYRENEES / LANGUEDOC-ROUSSILLON

- **Appel à projet : En Ariège**

Un appel à candidatures pour développer des actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus dans le Département de l'Ariège. La Conférence des financeurs de l'Ariège a décidé de lancer un appel à candidatures afin d'élargir l'offre d'actions de prévention innovantes à destination des personnes âgées de 60 ans ou plus sur l'ensemble du territoire Ariégeois. Les informations pratiques relatives à cet appel à candidature sont contenues dans le dossier à télécharger en bas de cette page.

- **Formation Analyse financière : Comprendre la stratégie des documents envoyés (EPRD, ERRD, annexe activité)**

Le Cabinet Cyril Dechegne Consulting propose une nouvelle formation sur Toulouse la première quinzaine de décembre (date à finaliser). L'objectif est de rendre accessible l'analyse financière à tous au terme des deux jours de formation. L'enjeu sera notamment de décrypter le contenu de ces 3 documents, d'en comprendre le sens afin d'organiser une stratégie financière à court et moyen terme.

Renseignements par mail : info@cyrildechegne.fr ou par téléphone au 06 78 20 53 02

AGENDA AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE

- **Congrès « animateurs en Gériologie »**

Organisé par le Groupement national des animateurs en Gériologie, le 14e congrès national de l'Animation et de l'Accompagnement en Gériologie aura lieu les 26 et 27 novembre 2019 à Bordeaux.

Cet espace est le vôtre, si vous voulez faire connaître une manifestation, envoyer nous les renseignements à info@cyrildechegne.fr

Cyril Dechegne Consulting
Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD
Organisme habilité par l'ANESM pour l'évaluation externe
2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE
Tél: 05 61 06 91 65 -
info@cyrildechegne.fr
<http://cyrildechegne.fr>

Directeur de la publication : Cyril Dechegne
Rédacteur : Cyril Dechegne

Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à info@cyrildechegne.fr avec la mention « inscription ».